DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITÉ DE COLLÈGE : POINTS DE VIGILANCE

OUTIL PRATIQUE

Le plan de déplacements de collège repose sur un diagnostic de la mobilité des collégiens et de l'accessibilité du collège. Cette fiche a pour but d'aider à la réalisation du diagnostic portant sur l'accessibilité en proposant des points de vigilance majeurs pour les différentes collectes d'informations.

1 Objectifs

Tandis que le diagnostic de la mobilité apporte des informations sur les pratiques de déplacements des collégiens et détermine des potentiels de report modal, le diagnostic d'accessibilité a pour objet de caractériser les conditions actuelles d'accès au collège selon les modes.

L'accessibilité se mesure tant par la qualité de desserte du collège (proximité, confort, connexion, sécurité ...) que par la capacité de stationnement pour voiture et vélo, facteur déterminant de l'usage de ces deux modes. Au-delà d'un relevé de l'offre de transport, le croisement des informations permet de dégager des pistes d'actions pour répondre aux objectifs de report modal fixés.

2 Sources

Le diagnostic d'accessibilité se base sur **la collecte de données auprès de trois sources :**

- **la direction du collège et les professeurs,**
- **les services des collectivités concernées,**
- **les observations et relevés de terrain.**

Ces trois sources de données sont ensuite croisées.
Par exemple, la carte des domiciliations sera superposée aux différents réseaux (transports collectifs, vélo) et aux itinéraires pratiqués.

Edition : Arene IDF, avril 2007
Réalisation : Arene IDF avec l'assistance technique de Mobility+

CONTACTS

LE RÉSEAU PARTENAIRES POUR L'ECO-MOBILITÉ DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ EST CO-ANIMÉ PAR :

ARENE
Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies Ile-de-France
Céline MEUNIER
Chargée de mission mobilité durable
@ : c.meunier@areneidf.org

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Délégation régionale Ile-de-France
Jean-Yves MARIE-ROSE
Secteur transport déplacements
@ : jean-yves.marie-rose @ademe.fr

3

Périmètres d'études et d'observations

A la différence des écoliers, les collégiens parcourent des distances plus importantes et proviennent souvent de plusieurs communes voire de plusieurs départements dans le cas d'établissement privé.
En conséquence, il est recommandé d'analyser les données selon trois périmètres distincts :

- **Les communes ou le département concernés par la sectorisation pour :**
  - **couvrir la totalité des domiciliations** (hors dérogation)
  - étudier **les possibilités d'accès au collège par les modes motorisés** (collectifs et individuels) depuis les domiciliations les plus éloignées
  - apprécier la qualité de connexion aux réseaux de transport (collectif et voirie).

- **Le périmètre de pertinence des modes alternatifs** (itinéraires dans un rayon de 300 m à 5km selon configuration) pour :
  - étudier la **qualité des itinéraires fréquentés à pied et à vélo** depuis les domiciliations les plus proches
  - identifier les **possibilités de rabattement** (marche, vélo, bus) **depuis des pôles multimodaux** (gare routière/ferroviaire, métro, RER).

- **Les abords du collège pour** (rayon de 50m à 3OOm selon configuration) :
  - étudier la qualité d'accès selon les différents modes de transport,
  - observer les comportements et les conflits d'usage aux heures d'entrées/sorties,
  - procéder à des relevés par rue.







L'observation des habitudes et comportements aux abords de l'établissement contribue à une meilleure compréhension des usages.





Photographe : Mobility+

L'observation de terrain doit sortir des abords immédiats de l'établissement pour repérer la quaité de jalonnement ou de rabatement vers les transports collectifs.

4

Informations à collecter

Recueil des données auprès de la ou des collectivité(s) concernée(s)

Le périmètre de sectorisation des collèges implique une superposition d'acteurs compétents en matière de déplacements : Commune, Intercommunalité, Conseil général, Autorité organisatrice de transport (STIF ou AOP existante). En revanche, seul le Conseil général est compétent en matière de construction de collège.

Ce recueil permet d'obtenir un premier niveau d'informations sur l'accessibilité du collège en mettant notamment en évidence :

- **les coupures sur les initnéraires cyclables empruntés par les collégiens : grands axes à trafic dense, carrefours dangereux...**
- **les conditions d'accès à l'école pour tous les modes**
- **la qualité de connexion aux réseaux (voiture, transports collectifs, vélos, piétons)**
- **la répartition spatiale des domiciles.**

Cadre d'entretien relatif à l'établissement :

- Plan des secteurs scolaires
- Répartition des élèves par classe, par âge et par sexe
- Equipement en parc à vélos
- Liste anonyme des adresses des collégiens inscrits dans l'année en cours et liste anonyme des inscrits pour l'année scolaire suivante (principalement en 6ème), si l'information est connue
- Liste et localisation des équipements sportifs/culturels fréquentés
- Liste des animations pédagogiques programmées en lien avec la mobilité.

Certaines de ces données peuvent aussi être disponibles auprès de la direction du collège.

Cadre d'entretien relatif aux déplacements :

Département :

- Plans géocodés (SIG)
- Plan des infrastructures cyclables et piétonnes existantes ou projetées
- Données d'accidentologie sur les secteurs concernés

Ville :

- Plans géocodés (SIG) des périmètres concernés
- Plan des infrastructures cyclables et piétonnes existantes ou projetées
- Plans de circulation de la Ville
- Plan de stationnement du quartier
- Plan de jalonnement cyclable
- etc.

AOT :

- Plan du réseau de transports collectifs (offre existante et projets) sur les périmètres concernés. Cette donnée est aussi souvent disponible auprès des Communes et Conseils généraux.



Exploitation cartographique

- Localisation du collège
- Répartition spatiale des domiciles
- Réseau de transports collectifs
- Réseau de voirie hiérarchisé : voie 50, 30, 15 ...
- Réseau cyclable
- Réseau piétons : discontinuité, traversées dangereuses
- Accidentologie : toutes victimes, victimes de l'âge des collégiens
- Stationnement voiture, deux roues motorisés et vélos aux abords du collège

Entretiens avec la direction de l'ecole et les enseignants

Cadre d'entretiens des directeurs et professeurs :

- Répartition des élèves par classe, par âge et par sexe
- Heures des entrées et sorties des élèves
- Heures de fonctionnement de la garderie et/ou de l'étude
- Fréquentation de la cantine scolaire
- Problèmes particuliers d'accessibilité rencontrés aux abords de l'établissement en temps normal et aux heures de d'entrée/sortie ou de livraison (accidents ? congestion ? bruit ?)
- Fréquentation d'équipements pour des activités sportives...
- Autres problèmes généraux relevant de l'accessibilité ou de la mobilité des élèves, des parents et des personnels de l'école
- Liste anonyme des adresses des collégiens inscrits dans l'année en cours et liste anonyme des inscrits (principalement en 6ème) pour l'année scolaire suivante, si l'information est connue
- Equipement du collège en parc à vélos

Certaines de ces données peuvent aussi être dis--ponibles auprès des services du Conseil général.

Une série d'entretiens semi-directifs auprès du directeur(-trice) et des professeurs permet de collecter des informations concernant :

- **le fonctionnement de l'établissement,**
- **les élèves,**
- **les difficultés rencontrées et les suggestions éventuelles.**

Exploitation des données

- Cartographie des domiciles
- Constats récurrents
- Pistes d'objectifs ou d'actions
- Croisement avec le diagnostic mobilité : trajets liés au déjeuner et aux activités sportives



Observations et relevés de terrain

Les observations et relevés de terrain se déroulent **à pied ou à vélo** sur :

- les **itinéraires pratiqués par les collégiens à pied et à vélo,**
- les **itinéraires de rabattement** depuis des pôles de transport collectif,
- les **voies desservant le collège** (abords).

Pour l'observation, Il est préconisé :

- **d'identifier au préalable les itinéraires pratiqués** en s'appuyant sur une analyse cartographique et la concertation des acteurs (croisement des résultats de l'enquête de mobilité, des entretiens, des ateliers de concertation)
- **de parcourir à pied et à vélo** les itinéraires identifiés, de **préférence aux heures d'entrée / sortie** (matin, midi, soir) afin de constater les problèmes éventuels liés à l'affluence de véhicules motorisés, les conflits d'usage...
- **de prendre des photographies** pour illustrer les aménagements existants, des situations de vie de quartier, des pratiques et comportements de mobilité observés : dépose/reprise minute, stationnement illicite, piétons circulant sur la chaussée, vélo accroché au mobilier urbain, arrivée de collégiens à vélo etc.

Pour étudier finement la qualité des itinéraires pratiqués et le niveau d'accessibilité multimodale, il est recommandé de procéder à des relevés d'informations par rue. **Un outil pratique reproductible** vous est proposé des **pages 5 à 8**. Cette grille d'observations porte sur **l'accessibilité des collèges à pied, à vélo, en transports collectifs, en voiture et deux-roues motorisés**. Elle permet de recenser les commentaires de l'observateur en les structurant par mode et par point de vigilance, pour être ensuite plus facilement traités et analysés.

L'observation est une source enrichissante d'informations pour la compréhension des usages et l'identification de pistes d'actions.

Exploitation des relevés

- Cartographie des constats : identifier les coupures, carrefours dangereux, discontinuités...
- Bilan d'accessibilité par mode : reprise des fiches de relevés par mode pour les principaux itinéraires pratiqués.
- Croisement avec le diagnostic mobilité : pratiques et comportements aux heures d'entrée/sortie
- Restitution aux cibles concernées
- Pistes d'objectifs ou d'actions

Diagnostic d'accessibilité de collège : Points de vigilance
Grille d'observations par rue

1• Caractéristiques de la rue	Commentaires/observations
■ Nom	
■ Catégorie : communale, départementale...	
■ Nombre de voies	
■ Etat de la chaussée	
■ Vitesse réglementée	



2• Accessibilité a pied	Commentaires/observations
■ Aménagements favorables à la marche : zone 30, zone 15, cour urbaine zone à trafic limité, à accès restreint etc.	
■ Présence et qualité des aménagements spécifiques à la marche : voie piétonne, sentier piéton, voie mixte piéton/cyclistes	
■ Existence et continuité des trottoirs	
■ Largeur et conformité des trottoirs/ Personne à Mobilité Réduite (PMR, parent avec une poussette, par exemple)	
■ Revêtement des trottoirs : qualité et praticabilité	
■ Présence et qualité d'éclairage public	
■ Présence et qualité du jalonnement	
■ Présence, qualité et emplacement de traversées piétonnes	
■ Présence et qualité des abaissements de trottoir	
■ Protection contre le stationnement illicite (potelets, barrière)	
■ Qualité de l'espace public et accessibilité pour les PMR : présence d'obstacles (mobilier urbain mal situé, poubelles...), aménagements sensoriels (bandes podotactile...), stationnement illicite, propreté, qualité paysagère (arbres, agréments...)	
■ Présence, type et nombre de traversée : - avec /sans feu piéton avec/sans poussoir - avec refuge central (îlot) sécurisé dans le cas de traversées longues - Visibilité	
■ Présence d'un espace d'attente pour les parents (relevé limité à la voie desservant l'école) : élargissement de trottoirs, placette...	
■ Conflits d'usage observés	

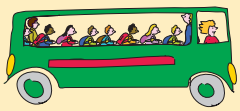


3• Accessibilité a vélo	Commentaires/observations
■ Aménagements favorables au vélo : zone 30, zone 15, à trafic limité etc.	
■ Présence et qualité des aménagements spécifiques au vélo : - Type : piste en site propre uni/bi-directionnelle, bande, double-sens... - Largeur	
■ Revêtement des aménagements : qualité et praticabilité, marquage au sol	
■ Protection des aménagements contre le stationnement illicite (potelets, barrière)	
■ Présence et qualité d'éclairage public	
■ Traitement des intersections	
■ Présence et qualité des abaissements de trottoir	
■ Continuité et connexion au réseau cyclable	
■ Présence et qualité de la signalisation et du jalonnement cyclables	
■ Présence de places de stationnement pour vélos : - Emplacement : relevé limité à proximité immédiate et au sein du collège - Type : abrité, fermé ... - Eclairage - Dispositifs d'accrochage - Capacité : nombre de places	
■ Fréquentation des parcs à vélos : comptages	
■ Conflits d'usage observés	

4• Accessibilité par les transports collectifs

La grille distingue deux cas de relevés : l'offre aux abords et l'offre avec rabattement.
ce relevé est particulièrement conseillé dans le cas d'une sectorisation
couvrant plusieurs communes ou du moins des distances importantes.

Analyse de l'offre de transport collectif aux abords du collège (50 à 300m)	**Commentaires/observations**
■ Présence d'arrêts de bus/gare aux abords du collège (relevé du n° de lignes et nom de l'arrêt)	
■ Horaires, amplitude, fréquence et problèmes éventuels (dans le cas de relevés répétés, observations de surcharge, de congestion et retard induit ?)	
■ Qualité et signalisation des cheminements piétons entre le collège et l'arrêt	
■ Connexion des lignes avec le réseau existant	
■ Pour les bus : - Qualité des arrêts : abris, éclairage, banc, information, sécurisation des traversées, etc. - Facilité de circulation - Conflits d'usage observés	
■ Pour les pôles de transport (gares), qualité d'usage et de service : - Embarquement des vélos - Qualité d'informations - Présence d'un pôle-vélos (gardiennage, location) - Conflits d'usage observés	



Analyse de la qualité de rabattement du collège vers des pôles de transport (300m à 5km)	**Commentaires/observations**
■ Présence d'un pôle de transport dans un rayon de 300 m à 5km : gare routière/ferroviaire	
■ Qualité d'usage et de service du pôle : embarquement des vélos, informations, pôle-vélos (gardiennage, location) ...	
■ Pour les gares à moins de 6OOm du collège, qualité et jalonnement des cheminements piétons entre le collège et la gare	
■ Pour les gares à moins de 5km du collège, qualité et jalonnement itinéraires cyclables entre le collège et la gare : - Continuité ? - Type ? - Eclairage ? - Conflits d'usage observés	
■ Pour les gares à moins de 5km du collège, possibilité de rabattement en bus : - N° de lignes - Horaires, amplitude, fréquence et problèmes éventuels (dans le cas de relevés répétés, observations de surcharge, de congestion et retard induit ?) - Conflits d'usage observés	



5• Accessibilité en voiture et 2 roues motorisés

	Commentaires/observations
■ Présence d'aménagements pour modérer la circulation : zone 30, chicanes, ralentisseurs...	
■ Circulation motorisée aux abords du collège : - Appréciation du respect des limitations de vitesse, - Appréciation de la densité de trafic - Conflits d'usage observés	
■ Type et capacités de stationnement voiture : - Pour les voies aux abords de l'établissement : - Nombre de places - Type : épi, longitudinal, bilatéral, « dépose-minute » devant le collège ... - Sur voirie en parking - Gratuit/payant - Pour les voies sur les itinéraires pratiqués : - Type : épi, longitudinal, bilatéral...	
■ Occupation et rotation pour les voies aux abords du collège : relevés avant, pendant et après heures d'entrée/sortie	
■ Type et capacités de stationnement deux roues motorisés: - Pour les voies aux abords de l'établissement : - Nombre de places - Dispositif d'accrochage - Sur voirie en parking	
■ Fréquentation des parcs à deux roues motorisés	
■ Pratiques de stationnement illicite voiture et deux roues motorisés : - Type : sur chaussée, sur trottoir, sur piste cyclable ...) - Nombre : comptages aux heures d'entrée/sortie	
■ Problèmes éventuels aux heures d'entrée/sortie : reprise/dépose minute, saturation du stationnement, embouteillages, pollution sensible, insécurité, etc	
■ Conflits d'usage observés	